

L'ajournement

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, si nous voulons comparer des niveaux de paiement initial, il est important que nous comparions des niveaux équivalents. Les paiements initiaux que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a annoncés hier ont été comparés à la fois aux niveaux établis en juillet 1980 et aux niveaux rajustés de février dernier.

Le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight) tente d'empirer la situation en les comparant uniquement aux prix rajustés et révisés de février dernier. Je prétends qu'on ne peut faire une comparaison juste qu'avec les niveaux de juillet dernier. Si on se base sur ces derniers, les nouveaux prix initiaux sont les mêmes que l'an dernier ou plus élevés pour la plupart sauf dans le cas du blé durum. Lorsqu'il a annoncé les nouveaux prix, le ministre a déclaré que si les prix internationaux montaient au cours des prochains six mois, comme ils l'ont fait l'an dernier, il envisagera sûrement de rajuster les prix initiaux comme il l'a fait cette année. Le paiement initial dépend des prévisions du marché, du rendement prévu des récoltes et des tendances de la vente.

Le député sait probablement mieux que la plupart de ses collègues pour quelle raison on a établi le régime des prix initiaux. Ce n'est pas, comme certains voudraient nous le faire croire, afin de garantir aux producteurs un revenu supérieur à celui de l'année précédente. Il existe d'autres programmes pour assurer la stabilité des revenus, par exemple, le Programme de stabilisation du prix des grains de l'Ouest et l'assurance récolte. Le régime des prix initiaux assure toutefois une certaine sécurité en garantissant à l'agriculteur un prix minimum pour l'année en cours. Cependant, ce minimum doit refléter les fluctuations des prix internationaux. On peut citer le blé durum en exemple, cette année. Le prix du blé durum est ordinairement volatile et son faible prix international actuel se traduit forcément dans les niveaux de paiements initiaux annoncés.

Le député peut être sûr que les prix initiaux réalistes et sérieux qu'on vient d'annoncer assurent au producteur le meilleur prix qu'il peut présentement obtenir pour son grain.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(A 10 h 29, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)